

fait, observe-t-il, n'était pas naturelle, car elle s'était chargée des péchés de deux personnes importantes qui lui avaient été recommandées par Mgr de Laval. "Sa dernière maladie, ajoute-t-il, bien qu'elle n'ait duré que dix-huit jours, serait suffisante toute seule à lui tenir lieu de purgatoire pour toute sa vie et lui valoir devant Dieu les mérites de dix-huit années d'une sainte vie, tant elle a été purifiée et éprouvée en son âme et en son corps."

Jamais, cependant, on ne surprit dans la pauvre crucifiée le moindre signe d'impatience; jamais elle ne voulut prendre aucun soulagement de son propre choix. Mais elle priait celles qui la soignaient de ne la point consulter sur ses besoins ni sur ses goûts, et se contentait de prendre ce qu'on lui présentait, quelque répugnance, quelque dégoût qu'elle en éprouvât. Elle acceptait les moindres services qu'on lui rendait avec de grands sentiments de reconnaissance, comme si elle eut été indigne qu'on pensât à elle.

Cependant, malgré ses efforts pour cacher, selon sa coutume, son admirable esprit de pénitence et les mystérieuses conduites de Dieu sur elle, quelques-uns en devinèrent quelque chose dans la circonstance suivante: Un jour qu'elle était tourmentée d'un affreux désespoir, la justice de Dieu lui semblant implacable à cause des péchés dont elle était chargée, il lui échappa de dire au Père Chastelain en leur présence: "Mon Père, ne puis-je pas, comme Job, dire à Dieu: *Mirabiliter me crucias*, " Vous me tourmentez d'une manière prodigieuse." Puis, tournant ses regards vers Jésus